



Chemin non entretenu

Par **trog**, le **23/02/2021** à **10:19**

Bonjour,

Il y a 5 mois nous avons demandé (comme chaque année) à la mairie de combler les nids de poules sur le chemin communal qui mène à notre maison.

Il n'y a toujours rien de fait et le chemin devient impraticable.

Après de nombreux appels téléphoniques, la secrétaire nous a dit que "ils attendaient les cailloux" puis que "le camion était en panne" .

Il y a 2 semaines, nous avons envoyé un dossier à la sous-préfecture, mais sans réponse

Que pouvons-nous faire ?

Merci de votre aide.

Simon

Par **martin14**, le **24/02/2021** à **13:09**

Bonjour,

5 mois c'est trop tard ...

vous avez un délai de 2 mois qui court à compter du refus implicite ou explicite ...

Il faut donc saisir le tribunal dans le délai de $2 + 2 = 4$ mois si refus implicite

Par **youris**, le **24/02/2021** à **13:17**

bonjour,

pour répondre, il faut connaître le statut du chemin:

si c'est une voie faisant partie du domaine public de la commune, celle-ci a une obligation d'entretien.

si c'est un chemin rural qui appartient au domaine privé de la commune, celle-ci n'a pas d'obligation d'entretien.

salutations